

SGDL

@suivre

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
tél : 01 53 10 12 15 - [www.sgdL.org](http://www.sgdL.org)  
courriel : [communication@sgdL.org](mailto:communication@sgdL.org)

Mardi 3 septembre 2019

## Le saviez-vous ?

La Société des Gens de Lettres propose une mutuelle adaptée aux auteurs ainsi que des aides d'urgence.

### Une mutuelle de santé pour les auteurs

La Société des Gens de Lettres propose une mutuelle adaptée aux auteurs et à leur famille.

Gérée par Pleyel santé (groupe Andiens Santé), la « mutuelle SGDL » offre deux niveaux de garantie :

Opteo 1 : 63,82 € par mois et par adulte, 32,08 € par mois et par enfant.

Opteo 2 : 73,92 € par mois et par adulte, 37,14 € par mois et par enfant.

Les cotisations « enfants » sont gratuites à partir du 3e enfant.

La « mutuelle SGDL » offre une prise en charge avantageuse pour les soins dentaires, les soins d'optique, les appareillages et les soins paramédicaux de bien-être (sophrologie, ostéopathie, etc.). Elle inclut, en complément du contrat « frais et soins de santé », des garanties d'assistance à domicile en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation.

**Si vous êtes intéressé par notre mutuelle et que vous bénéficiez déjà d'un contrat, pensez à contacter rapidement votre organisme pour connaître les**

**conditions de résiliation qui souvent stipulent un délai de préavis de 2 à 3 mois.**

[Voir le détail de l'offre](#)

Pour en bénéficier, il suffit d'être adhérent à jour de cotisation. Aucune condition d'âge ni de ressources n'est requise.

## Des aides d'urgence pour les auteurs en difficulté

Depuis sa création, la Société des Gens de Lettres porte une attention particulière aux auteurs les plus démunis et a inscrit au cœur de ses missions la défense du statut social des auteurs.

Dotée d'un service social qui accompagne les auteurs, membres ou non membres, dans leurs démarches administratives en matière de protection sociale et de soin, la SGDL dispose également d'une commission d'action sociale qui alloue des aides d'urgence aux auteurs.

Cette commission est composée de la Présidente, de la Secrétaire générale et de membres du Comité de la SGDL, ainsi que de deux représentants du Centre national du livre (CNL), qui alloue chaque année une dotation au fonds d'action sociale de la SGDL.

La Commission se réunit une fois par mois pour étudier les dossiers instruits en amont par l'assistante sociale de la SGDL, qui aura au préalable évalué la situation lors d'un rendez-vous confidentiel avec l'auteur, organisé à la SGDL, par téléphone ou au domicile de l'auteur.

L'aide d'urgence de la SGDL est ponctuelle et s'adresse aux auteurs de livres ayant publié à compte d'éditeur.

Elle est destinée aux auteurs rencontrant des difficultés financières passagères suite à un événement ayant déstabilisé le budget : maladie, séparation, surendettement, baisse importante des revenus en droits d'auteur, divorce...

L'assistante sociale de la SGDL peut également solliciter, pour soutenir l'auteur, des dispositifs de droit commun et l'orienter, si nécessaire, vers d'autres services sociaux ou administratifs (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, etc.).

Pour toute information, vous pouvez contacter Milène Dorsainvil, assistante sociale de la SGDL : [social@sgdl.org](mailto:social@sgdl.org) / 01 53 10 12 14